

Conseil municipal | Séance du 20 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2022-10-20-27 | Affaires sportives - Football club de Saint-Étienne-du-Rouvray - Subvention formation aux bénévoles
Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 14 octobre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 20 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu.

Etaient excusé-es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Secrétaire de séance :

Monsieur Johan Quérueu

Exposé des motifs :

Le travail sur le bénévolat mené avec les clubs stéphanois a permis entre autres d'identifier le besoin d'aider les acteurs bénévoles à s'inscrire dans des formations.

A ce titre, la Ville s'est engagée à accompagner en partie ces formations.

Aujourd'hui, le football club de Saint-Etienne-du-Rouvray a adressé son projet pour accompagner un de ses bénévoles dans la formation de brevet de moniteur de football.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code du sport et notamment son article L113-2,

Considérant que :

- Le football club de Saint-Etienne-du-Rouvray a adressé son projet pour accompagner un de ses bénévoles dans la formation de brevet de moniteur de football,
- Le coût de cette formation représentant un montant total de 2 186 €, l'association demande une aide à la ville,

Décide :

- D'accorder une subvention de 1 000 € au Football club de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget 2022 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Maire

Monsieur Johan Quéruef

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 24/10/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20221020-lmc128282-DE-1-1

Affiché ou notifié le 25 octobre 2022